



## Eurel

### Mesurer l'appartenance religieuse en France

#### Présentation générale

Il est interdit, en France, de différencier des personnes dans un recensement sur la base de leur appartenance religieuse. Il n'existe donc pas d'informations sur l'appartenance religieuse dans les recensements nationaux, et aucune information sur la religion n'est disponible sur le site de l'Institut national de l'information économique et statistique (INSEE).

Pour connaître la démographie religieuse, il faut s'appuyer sur les informations issues d'études réalisées par des instituts spécialisés. Ceux-ci sont généralement commandités par des établissements privés.

#### Aspect juridique

Il est interdit en France de différencier les personnes au motif de leur appartenance religieuse dans un recensement depuis 1872. Par ailleurs, l'article 8 de la loi du 6 janvier 1978 interdit « la collecte de toute donnée à caractère personnel faisant apparaître, directement ou indirectement, l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, religieuses ou philosophiques, l'appartenance syndicale - ou relatives à la santé ou aux comportements sexuels des personnes » (*Loi [Informatique et liberté](#), 1978*).

La Constitution française prévoit que l'Etat « ne reconnaît ni ne finance aucune confession religieuse » (art. 2 de la loi de 1905). L'État ne donne aucune définition de ce qu'est ou pourrait être l'appartenance religieuse, puisqu'elle n'est utilisée pour aucun financement ou subvention de l'État.

#### Sociological Aspect

Dans la mesure où il est impossible de recueillir des données relatives aux convictions personnelles, à l'appartenance ou à l'adhésion religieuse, aucune information relative à la religion n'est disponible sur le site Internet de l'Institut national de l'information économique et statistique (INSEE), mais uniquement des données démographiques générales. Elle publie également des études thématiques sur la religion, une étude détaillée sur la pratique religieuse en 1998 (*[Xavier Niel, État de la pratique religieuse en France](#)*) et une présentation plus générale de la pratique religieuse en 2008 (chapitre 8.5 - *[statistiques INSEE 2008](#)*), mais ces études ne fournissent que le niveau général de la pratique

religieuse, elles ne sont pas ventilées selon les groupes religieux et ne donnent donc pas d'informations sur l'appartenance. Un nouveau site Internet, le portail de la statistique publique, a été créé à la demande du Conseil national de l'Information statistique pour permettre au public d'accéder à toutes les informations statistiques fournies par les institutions publiques, mais aucune information concernant l'appartenance religieuse n'y figure.

Il est possible, dans des conditions strictes d'anonymat, si toutes les conditions légales décrites dans la loi de 1978 sont respectées, et si la Commission nationale informatique et liberté (CNIL) donne son autorisation, de réaliser des enquêtes sur la religion. Ainsi, l'Institut national d'études démographiques (INED) offre occasionnellement des informations sur la religion. L'édition de juillet 2008 de la revue *Populations et Société* traitait de la [pratique religieuse](#). En 2008, l'INED a également mené une importante enquête sur les trajectoires et origines des individus, dont le rapport contient un chapitre consacré à l'appartenance religieuse ([Trajectoires et origines](#)). Par ailleurs, il existe des sites web fournissant les résultats concernant la France pour deux enquêtes européennes : l'étude des valeurs européennes (EVS – [valeurs-France](#)), et le programme *International Social Survey* ([ISSP-France](#)).

Toute autre information relative à l'appartenance religieuse provient d'enquêtes menées par des instituts spécialisés, généralement à la demande de journaux, magazines, groupes religieux, partis politiques ou associations. Les résultats de ces enquêtes sont généralement disponibles, en tout ou en partie, sur les sites Internet de l'institut de sondage : CSA, IFOP, BVA, TNS-SOFRES, IPSOS<sup>1</sup>.

Le fait que les données concernant l'appartenance religieuse ne soient accessibles que par le biais de sondages privés soulève deux difficultés majeures. Tout d'abord, comme ces enquêtes sont réalisées par des entreprises privées pour des clients qui paient pour les résultats, l'accès n'est possible qu'à l'affichage des résultats finaux, jamais aux données brutes. En outre, seules les informations que ces bureaux choisissent de diffuser sont disponibles. Le deuxième problème est que, compte tenu du coût de ces enquêtes, les échantillons sont généralement le plus petit possible. Il s'agit donc d'une description générale, mais pas d'une information précise. En effet, les résultats concernant les petits groupes religieux (juifs, bouddhistes, chrétiens orthodoxes par exemple) sont soit inexistant, soit peu fiables. L'information concernant l'appartenance religieuse, le plus souvent, est répartie entre « catholique », « non religieux » et « autres religions ».

Dans l'ensemble, les données incomplètes et le manque de précision ne donnent qu'une image floue de l'appartenance religieuse en France.

---

<sup>1</sup> Une liste détaillée est disponible sur le site Eurel, <http://www.eurel.info/spip.php?rubrique351>.

Par ailleurs, on sait aussi que la façon dont une question est posée dans une enquête, la façon dont elle est posée et la terminologie utilisée entraînent des résultats différents (classiquement, « à quelle religion appartenez-vous » ne donne pas les mêmes résultats que « appartenez-vous à une religion, et si oui, laquelle »). En France, il n'y a pas de véritable consensus entre les différentes organisations de sondage sur la manière de poser des questions sur l'appartenance religieuse, qui peuvent différer d'une enquête à l'autre, ce qui rend les résultats encore plus difficiles à interpréter. Cependant, on observe un glissement, de l'utilisation des termes « appartenance religieuse » vers ceux d'« affiliation religieuse », ce qui reflète probablement mieux les relations contemporaines floues et changeantes qu'entretiennent nos contemporains avec les religions.

Un constat général peut néanmoins être fait : les informations recueillies en France sur l'appartenance religieuse semblent fortement marquées par l'histoire.

La France a historiquement été un pays à prédominance catholique, et la sociologie de la religion a d'abord été menée en France sur le catholicisme, souvent par des universitaires catholiques (Gabriel Le Bras, Fernand Boulard, François-André Isambert, Jean-Pierre Terrenoire). En raison de ces deux ensembles d'influences, la question de l'appartenance religieuse est liée à une sorte de conception « catholique » de la religion, dans laquelle la pratique rituelle collective est le facteur le plus important pour mesurer le lien des gens avec la religion. A titre d'illustration, une enquête IFOP de l'année 2011 [Les Français et la croyance religieuse](#) a fourni les résultats détaillés suivants (données disponibles les plus récentes) :

Question : "Êtes-vous, personnellement... ?"	(%)
- TOTAL catholique	61
-catholiques pratiquants	15
-catholiques non pratiquants	46
- Protestants	4
- Musulmans	7
- Juif	1
- Autres religions	2
- Sans religion	25
TOTAL	100

Ces résultats appellent plusieurs commentaires. Premièrement, l'appartenance religieuse est fournie selon un classement qui n'est pas expliqué, mais qui n'est ni l'ordre alphabétique, ni l'ordre décroissant d'importance. On ne peut que constater, néanmoins, l'importance accordée aux groupes chrétiens par rapport aux autres, puisque les protestants sont inscrits avant les musulmans bien qu'il s'agisse d'un groupe plus restreint. Dans la catégorie « autres religions » figurent les groupes qui comptent moins de 1% des membres, ce qui inclut des

dénominations aussi diverses que les chrétiens orthodoxes, les bouddhistes, les hindous, les sikhs... Les catholiques sont le seul groupe religieux pour lequel l'information est répartie entre « pratiquants » et « non-pratiquants ». Enfin, compte tenu de la formulation de la question, l'enquête repose évidemment en grande partie sur l'auto-perception. Tous ces commentaires pourraient probablement s'appliquer à tous les résultats de l'enquête et illustrent la façon dont la société et certains sociologues (notamment ceux qui ne sont pas des spécialistes de la religion) voient l'appartenance religieuse.

Un dernier point préoccupant est la diminution de l'importance de la religion, tant en termes d'appartenance qu'en termes d'impact. Il en résulte une diminution des enquêtes sur la religion ou la prise en compte de la religion : d'une part, il y a une diminution des bailleurs de fonds possibles, les groupes religieux ayant des revenus en baisse. D'autre part, le facteur religieux étant de moins en moins susceptible d'influencer l'opinion des gens, les enquêtes qui fournissaient autrefois des informations liées à la religion (très souvent à l'occasion d'élections) tendent aujourd'hui à négliger ce facteur. On constate donc que les enquêtes prenant en compte la religion, que ce soit directement comme objet ou comme facteur d'influence, sont aujourd'hui moins nombreuses.

Plusieurs universitaires se sont déjà déclarés préoccupés par ce manque d'information, affirmant que les temps ont changé et que la réglementation du gouvernement français concernant les données sur l'appartenance religieuse devrait être modifiée. Nous ne pouvons qu'espérer que leur demande sera entendue.

Anne-Laure Zwilling  
Octobre 2019